
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Association Veyle Boxing Club – Loi 1901

Dernière mise à jour : [05/07/2025]

Préambule

Le **Veyle Boxing Club** est une association sportive régie par la loi 1901, ayant pour mission de promouvoir la pratique du **kick-boxing**, du **muay thaï**, du **full contact**, de la **boxe anglaise**, du **cross training**, du **baby kick** et de l'**aérokick** dans un esprit de **respect**, de **discipline**, de **solidarité** et de **dépassement de soi**.

Le présent règlement s'impose à tous les membres, adhérents, représentants légaux et encadrants du club. Son respect est une condition indispensable à la participation aux activités.

1. Valeurs et comportement

Chaque membre du Veyle Boxing Club s'engage à :

- Respecter les **valeurs sportives** : fair-play, respect des règles, des entraîneurs, des partenaires, et de soi-même.
- Adopter un comportement **respectueux et non violent** à tout moment, dans et hors des entraînements.
- Faire preuve de **punctualité**, de **motivation** et de **concentration** pendant les cours.
- Encourager l'**esprit d'équipe**, l'**entraide** et la **bienveillance**, même dans les disciplines à dimension individuelle.
- Respecter les **différences d'âge, de niveau, de sexe ou d'origine**.

Tout manquement grave ou répété peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive du club.

2. Accès aux cours et installations

- L'accès aux cours est **réservé aux adhérents à jour de leur inscription** (formulaire, certificat médical, cotisation).

- L'assiduité est encouragée. En cas d'absence prolongée, merci de prévenir l'entraîneur.
 - L'entrée dans la salle doit se faire **avec une tenue propre, adaptée à la discipline pratiquée.**
 - Les chaussures utilisées en salle doivent être **propres et réservées à l'intérieur.**
 - Les **vestiaires doivent être respectés** : aucun objet de valeur ne doit y être laissé (le club décline toute responsabilité en cas de vol).
-

3. Sécurité et hygiène

- Le port des **protections obligatoires** est exigé selon les disciplines (gants, protège-dents, protège-tibias, casque...).
 - Chaque pratiquant doit respecter les consignes de sécurité données par les encadrants.
 - L'hygiène personnelle est indispensable : mains propres, pieds propres, équipement lavé régulièrement.
 - Toute blessure ou malaise doit être signalé immédiatement à l'encadrant.
-

4. Discipline spécifique selon les publics

Baby Kick (4-6 ans)

Les enfants sont accompagnés jusqu'au tatami par leurs parents. Les parents n'assistent pas au cours sauf demande de l'entraîneur. La régularité favorise la progression.

Enfants et adolescents

Les jeunes doivent apprendre à gérer leur énergie dans un cadre structuré. Le respect des règles et des autres est **fondamental**.

Adultes

L'exemplarité est attendue vis-à-vis des plus jeunes. Les comportements agressifs, déplacés ou irrespectueux sont **strictement interdits**.

5. Encadrement et autorité

- Seuls les **entraîneurs habilités** (diplômés ou en formation) ont autorité pour animer les cours et corriger les gestes techniques.
 - Toute contestation ou problème doit être adressé **hors séance**, de manière calme et constructive, auprès de l'entraîneur ou d'un membre du bureau.
-

6. Compétitions et événements

- Les compétiteurs sont sélectionnés par les entraîneurs en fonction du **niveau**, de la **motivation** et du **comportement**.
 - L'adhérent s'engage à **représenter le club avec fierté et respect** lors des compétitions.
 - Les événements du club (galas, stages, démonstrations...) sont ouverts à tous dans la limite des capacités d'accueil.
-

7. Sanctions disciplinaires

En cas de non-respect du présent règlement, le club se réserve le droit de prononcer :

- Un avertissement verbal,
 - Un avertissement écrit,
 - Une exclusion temporaire,
 - Une exclusion définitive sans remboursement.
-

8. Droit à l'image

Le club peut être amené à prendre des photos ou vidéos à des fins de communication (site, réseaux sociaux, affiches).

Les adhérents peuvent refuser cette autorisation lors de l'inscription.

9. Modifications du règlement

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par le bureau de l'association. Toute mise à jour sera affichée dans la salle et communiquée aux membres.

10. Acceptation

L'adhésion au Veyle Boxing Club implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.
